

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR



portant sur 500.000 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital

PRÉSENTÉE PAR



CONSEILLÉE PAR



**Prix de l'Offre : 15 euros par action**

**Durée de l'Offre : 20 jours calendaires minimum**

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'OROLIA



Le présent document relatif aux informations de la société Orolia a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 16 juin 2015, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Orolia.

Le présent document intègre par référence le rapport de gestion d'Orolia, les comptes sociaux et consolidés d'Orolia et les rapports des commissaires aux comptes, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Ces documents sont disponibles sur le site d'Orolia ([www.orolia.com](http://www.orolia.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès d'Orolia, Bâtiment D, Bureau D204, 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne Sophia-Antipolis.

En outre, le présent document intègre la note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions de la société Orolia sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°15-229 par une déclaration de conformité en date du 28 mai 2015.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Orolia ([www.orolia.com](http://www.orolia.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès d'Orolia, Bâtiment D, Bureau D204, 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne Sophia-Antipolis et de Banque Degroof France SA, 44 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                             |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Préambule.....                                                                                              | 3 |
| 1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF .....                   | 4 |
| 2. Informations relatives au capital d'Orolia et à l'Offre .....                                            | 4 |
| 2.1 Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote .....                           | 4 |
| 2.2 Répartition du capital et des droits de vote .....                                                      | 4 |
| 2.3 Franchissements de seuils .....                                                                         | 5 |
| 2.4 Autres titres donnant accès au capital .....                                                            | 5 |
| 2.4.1 Actions gratuites Orolia.....                                                                         | 5 |
| 2.4.2 Options de souscription d'actions Orolia .....                                                        | 5 |
| 2.4.3 Bons de souscription d'actions Orolia.....                                                            | 5 |
| 2.5 Composition du Conseil d'administration.....                                                            | 5 |
| 2.6 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société.....                        | 6 |
| 2.7 Facteurs de risques .....                                                                               | 6 |
| 2.8 Informations relatives à l'offre publique de rachat d'actions.....                                      | 6 |
| 2.8.1 Coût d'acquisition .....                                                                              | 6 |
| 2.8.2 Modalités de financement.....                                                                         | 6 |
| 2.8.3 Impact de l'Offre sur les résultats et les capitaux propres.....                                      | 6 |
| 2.9 Liste des informations publiques ou rendues publiques depuis la publication du Rapport de Gestion ..... | 7 |
| 3. Attestation de la personne responsable des informations relatives à Orolia .....                         | 8 |
| 3.1 Personne responsable des informations relatives à la Société .....                                      | 8 |
| 3.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à la Société .....                    | 8 |

## PRÉAMBULE

Le présent document est établi par la société Orolia, société anonyme au capital de 16 920 268 euros, dont le siège social est situé Bâtiment D, Bureau D204, 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne Sophia-Antipolis, et dont le numéro d'identification est 492 370 622 RCS Grasse (ci-après « **Orolia** » ou la « **Société** »).

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 28 avril 2015, a décidé de mettre en œuvre un rachat d'actions Orolia auprès des actionnaires de la Société dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions (ci-après l'« **Offre** ») en vue de leur annulation, en application des articles L.225-204 et L.225-207 du Code de commerce.

L'Offre, faite au prix de 15 euros par action Orolia, porte sur un maximum de 500.000 actions, soit 11,82% du capital et au minimum 10,55% des droits de vote sur la base d'un nombre total de 4.230.067 actions représentant 4.737.580 droits de vote de la Société<sup>1</sup>.

L'Offre est effectuée sous réserve (i) de l'approbation, par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Orolia convoquée le 15 juin 2015, de la 13<sup>ème</sup> résolution relative à l'autorisation de procéder à une réduction de capital d'un montant nominal maximum de 2.000.000 euros par voie de rachat par la Société de ses propres actions suivi de leur annulation, (ii) de l'obtention de la part de l'AMF d'une décision de dérogation au dépôt d'une offre publique obligatoire par le Groupe familial Asscher, en raison du risque de franchissement du seuil de 50% des droits de vote et (iii) de la décision de conformité de l'AMF.

Le 28 mai 2015, l'AMF a accordé la dérogation au dépôt d'une offre publique obligatoire par le Groupe familial Asscher et a déclaré l'Offre conforme.

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2015 a approuvé la 13<sup>ème</sup> résolution concernant la réduction de capital d'un montant nominal maximum de 2.000.000 euros par voie de rachat par la Société de ses propres actions suivi de l'annulation des actions rachetées. Elle a également donné l'autorisation au Conseil d'administration de formuler une offre publique de rachat par la Société auprès de tous les actionnaires d'un nombre maximal de 500.000 de ses propres actions à un prix de 15 euros par action Orolia, soit un montant de 7.500.000 euros maximum.

Le Conseil d'administration du 15 juin 2015 a constaté que les trois conditions relatives à la mise en œuvre de l'Offre étaient réunies et a décidé la mise en œuvre de l'Offre.

---

<sup>1</sup> Au 31 mars 2015, calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF

## 1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport de gestion d'Orolia (le « **Rapport de Gestion** »).

Les informations relatives aux événements significatifs postérieurs à la publication du Rapport de Gestion sont incluses ci-après dans le présent document.

Les résolutions soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 15 juin 2015 ont été adoptées par les actionnaires, à l'exception des 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions<sup>2</sup>.

A la connaissance de la Société, il n'existe, en date du dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autres que ceux mentionnés dans le présent document, en ce compris l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL D'OROLIA ET À L'OFFRE

### 2.1 Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote

Au 31 mars 2015, le capital de la Société est composé de 4.230.067 actions représentant 4.737.580 droits de vote<sup>3</sup>.

### 2.2 Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital au 31 mars 2015 :

| Au 31/03/2015                                | Nb. d'actions    | % du capital   | Nb. de droits de vote théoriques | % des droits de vote théoriques |
|----------------------------------------------|------------------|----------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Calabasas                                    | 2 008 760        | 47,49%         | 2 008 760                        | 42,40%                          |
| Airtek Capital Group                         | 180 003          | 4,26%          | 360 003                          | 7,60%                           |
| <b>Groupe familial Asscher<sup>(3)</sup></b> | <b>2 188 763</b> | <b>51,74%</b>  | <b>2 368 763</b>                 | <b>49,99%</b>                   |
| Isatis Capital                               | 741 343          | 17,53%         | 741 344                          | 15,65%                          |
| M. Jean-Yves Courtois                        | 280 725          | 6,64%          | 541 450                          | 11,43%                          |
| Autres managers et salariés                  | 120 787          | 2,86%          | 187 574                          | 3,96%                           |
| Euromezzanine                                | 276 500          | 6,54%          | 276 500                          | 5,84%                           |
| Autodétention                                | 34 838           | 0,82%          | 34 838                           | 0,74%                           |
| Flottant                                     | 587 111          | 13,88%         | 587 111                          | 12,39%                          |
| <b>Total</b>                                 | <b>4 230 067</b> | <b>100,00%</b> | <b>4 737 580</b>                 | <b>100,00%</b>                  |

<sup>2</sup> 21<sup>ème</sup> résolution : Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2, ou de mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II

22<sup>ème</sup> résolution : Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 al. 1 du Code de commerce

<sup>3</sup> Droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF

## 2.3 Franchissements de seuils

Depuis la publication du Rapport de Gestion, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil.

## 2.4 Autres titres donnant accès au capital

### 2.4.1 *Actions gratuites Orolia*

Il est précisé que 14.000 actions gratuites en période d'incessibilité jusqu'au 9 décembre 2015 et 5.500 actions gratuites en période d'acquisition ne pourront pas être apportées à l'Offre.

### 2.4.2 *Options de souscription d'actions Orolia*

Au 31 mars 2015, il existe 60.500 options de souscription d'actions émises par Orolia susceptibles d'être exercées pendant la durée de l'Offre.

Le tableau ci-dessous présente la totalité des options de souscriptions émises par la Société :

| Options de souscription au 31/03/2015                       | Options<br>2009 | Options<br>2009 | Options<br>2009 | Options<br>2010 | Options<br>2010 | Options<br>2011 | Options<br>2012 | Options<br>2013 | Options<br>2013 | Options<br>2014 | Options<br>2014 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Date de l'Assemblée                                         | 22-juin-07      | 10-juin-08      | 10-juin-08      | 16-juin-10      | 16-juin-10      | 09-juin-11      | 09-juin-11      | 09-juin-11      | 17-juin-13      | 17-juin-13      | 17-juin-13      |
| Date d'attribution                                          | 16-avr-09       | 20-oct-09       | 17-déc-09       | 22-févr-10      | 17-déc-10       | 09-déc-11       | 23-juil-12      | 25-juil-13      | 25-juil-13      | 21-févr-14      | 28-juil-14      |
| Nb. d'options attribuées                                    | 10 000          | 20 000          | 30 000          | 10 000          | 14 000          | 24 000          | 24 000          | 32 000          | 10 500          | 29 000          | 34 000          |
| Prix d'exercice (€)                                         | 12,50           | 9,25            | 9,25            | 9,71            | 9,84            | 11,32           | 10,91           | 10,81           | 10,81           | 14,72           | 14,47           |
| Point de départ de la période d'exercice                    | 16-avr-09       | 20-oct-09       | 17-déc-09       | 22-févr-10      | 17-déc-10       | 09-déc-11       | 23-juil-12      | 25-juil-13      | 25-juil-13      | 21-févr-14      | 28-juil-14      |
| Date d'expiration                                           | 16-avr-15       | 20-oct-17       | 17-déc-17       | 22-févr-18      | 17-déc-18       | 09-déc-18       | 23-juil-20      | 25-juil-21      | 25-juil-21      | 21-févr-22      | 28-juil-22      |
| Nb. d'options attribuées en cours de validité et exerçables | 5 000           | 2 500           | 6 875           | 10 000          | 500             | 11 625          | 7 250           | 8 000           | 1 750           | 7 000           | 0               |

*Note : La parité d'exercice est fixée à une option de souscription pour une action nouvelle*

### 2.4.3 *Bons de souscription d'actions Orolia*

Au 31 mars 2015, il existe 7.500 bons de souscription d'actions 2010 (« **BSA 2010** ») et 750 bons de souscription d'actions attribués à Euromezzanine (« **BSAB Mezzanine** ») émis par Orolia susceptibles d'être exercés pendant la durée de l'Offre.

Le tableau ci-dessous présente la totalité des bons de souscriptions émis par la Société :

| Bons de souscription d'actions au 31/03/2015             | BSA 2010   | BSAB<br>Mezzanine | BSA 2012<br>(2) | BSA 2013<br>(1) | BSA 2013<br>(2) | BSA 2013<br>(3) |
|----------------------------------------------------------|------------|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Date de l'Assemblée                                      | 08-juin-09 | 11-juin-12        | 11-juin-12      | 11-juin-12      | 17-juin-13      | 17-juin-13      |
| Date d'attribution                                       | 17-déc-10  | 12-juin-12        | 14-déc-12       | 29-avr-13       | 17-juin-13      | 16-déc-13       |
| Nb. de bons attribués                                    | 29 500     | 750               | 100 000         | 100 000         | 70 000          | 80 000          |
| Prix d'exercice (€)                                      | 10,3       | 12,5              | 12,5            | 12,5            | 12,5            | 12,5            |
| Point de départ de la période d'exercice                 | 01-déc-11  | 12-juin-12        | 14-déc-17       | 29-avr-18       | 17-juin-18      | 16-déc-18       |
| Date d'expiration                                        | 17-déc-18  | 12-juin-20        | 14-déc-20       | 29-avr-21       | 17-juin-21      | 16-déc-21       |
| Nb. d'actions susceptibles d'être émises                 | 7 500      | 320 000           | 50 000          | 100 000         | 50 000          | 60 000          |
| Nb. de bons attribués en cours de validité et exerçables | 7 500      | 750               | 0               | 0               | 0               | 0               |

*Note : Les 7.500 BSA 2010 et 750 BSAB Mezzanine donnent accès respectivement à 7.500 actions Orolia et 320.000 actions Orolia*

A l'exception des instruments dilutifs visés ci-dessus, il n'existe, au 31 mars 2015, aucun autre droit ou titre financier pouvant donner accès à terme au capital ou aux droits de vote de la Société.

## 2.5 Composition du Conseil d'administration

A la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Yves Courtois : Président du Conseil d'administration et Directeur général
- Isatis Capital, représentée par Monsieur Brice Lionnet : Administrateur
- Monsieur Ronald Buckly : Administrateur
- Calabasas, représentée par Monsieur Laurent Asscher : Administrateur
- Euromezzanine Conseil : Censeur

## **2.6 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société**

Les états financiers sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont disponibles sur le site internet d'Orolia ([www.orolia.com](http://www.orolia.com)).

## **2.7 Facteurs de risques**

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport de Gestion à la page 16.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant Orolia.

## **2.8 Informations relatives à l'offre publique de rachat d'actions**

### *2.8.1 Coût d'acquisition*

Le coût d'acquisition de 100% des titres visés par l'Offre s'élève à un montant maximum de 7,5 millions d'euros.

Viennent s'ajouter les honoraires des conseils financiers et juridiques, de l'expert indépendant ainsi que les frais de communication et redevances auprès des autorités de marché dans le cadre de l'Offre, supportés par Orolia pour un montant d'environ 250.000 euros.

### *2.8.2 Modalités de financement*

Le financement de l'Offre sera réalisé au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

### *2.8.3 Impact de l'Offre sur les résultats et les capitaux propres*

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et le bénéfice consolidé d'Orolia, qui figurent dans le tableau ci-après, ont été effectués à partir des comptes IFRS consolidés d'Orolia pour l'année 2014, sur la base des hypothèses suivantes :

- Rachat de 500.000 actions (soit l'intégralité des actions visées par l'Offre) au prix de 15 euros par action, puis annulation des actions rachetées ;
- Nombre d'actions de 4.195.229 (hors actions auto-détenues) avant l'Offre ;
- Taux de placement de la trésorerie estimé à 1% par an après impôt.

| Au 31 décembre 2014                                          | Avant rachat et annulation | Après rachat et annulation |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Capitaux propres part du groupe (M€)                         | 34,89                      | 27,39                      |
| Endettement financier net (M€)                               | 13,20                      | 20,70                      |
| Bénéfice avant éléments non récurrents (M€) <sup>(4)</sup>   | 3,15                       | 3,08                       |
| Nombre d'actions (hors auto-détention)                       | 4 195 229                  | 3 695 229                  |
| <b>Capitaux propres par action (€)</b>                       | <b>8,32</b>                | <b>7,41</b>                |
| <b>Bénéfice par action avant éléments non récurrents (€)</b> | <b>0,75</b>                | <b>0,83</b>                |

## 2.9 Liste des informations publiques ou rendues publiques depuis la publication du Rapport de Gestion

| Thèmes                                                                                                                                                               | Date de première publication | Supports                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Communiqué de presse relatif aux résultats de l'exercice 2014 et au projet d'offre publique de rachat d'actions portant sur un maximum de 11,82% du capital d'Orolia | 29 avril 2015 après bourse   | Site <a href="http://www.oralia.com">www.oralia.com</a>                                                                                     |
| Rapport de gestion, comptes sociaux et consolidés, et rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014                                              | 30 avril 2015                | Site <a href="http://www.oralia.com">www.oralia.com</a>                                                                                     |
| Présentation des résultats de l'exercice 2014 (réunion SFAF)                                                                                                         | 30 avril 2015                | Site <a href="http://www.oralia.com">www.oralia.com</a>                                                                                     |
| Projet de note d'information relatif à l'offre publique de rachat d'actions                                                                                          | 30 avril 2015                | Sites <a href="http://www.oralia.com">www.oralia.com</a> et <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>                      |
| Avis financier relatif au dépôt du projet de note d'information                                                                                                      | 30 avril 2015                | Site <a href="http://www.oralia.com">www.oralia.com</a> et quotidien électronique L'Agefi du 4 mai 2015                                     |
| Avis de réunion de l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2015                                                                                                        | 8 mai 2015                   | BALO n°55<br>(brochure et autres documents relatifs à l'Assemblée générale sur le site <a href="http://www.oralia.com">www.oralia.com</a> ) |
| Avis de convocation                                                                                                                                                  | 27 mai 2015                  | BALO n°63<br>(brochure et autres documents relatifs à l'Assemblée générale sur le site <a href="http://www.oralia.com">www.oralia.com</a> ) |
| Note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions                                                                                                   | 28 mai 2015                  | Sites <a href="http://www.oralia.com">www.oralia.com</a> et <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>                      |
| Communiqué de presse sur l'Assemblée générale du 15 juin 2015                                                                                                        | 15 juin 2015                 | Site <a href="http://www.oralia.com">www.oralia.com</a>                                                                                     |

<sup>4</sup> Le bénéfice avant éléments non récurrents a été calculé comme la somme du résultat opérationnel courant et du résultat financier après impôt normatif à 33%

### **3. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À OROLIA**

#### **3.1 Personne responsable des informations relatives à la Société**

Monsieur Jean-Yves Courtois  
Président-Directeur général d'Orolia

#### **3.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à la Société**

*« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 16 juin 2015 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'article 5 de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'Offre. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Fait à Sophia-Antipolis, le 16 juin 2015

Monsieur Jean-Yves Courtois  
Président-Directeur général d'Orolia